

# PLU

## Plan Local d'Urbanisme



Troyes

**Révision n°1**  
*DCM du 24 juin 2004*

---

**Modification n°1**  
*DCM du 10 mai 2007*

---

**Révision simplifiée n°1**  
*DCM du 12 février 2009*

---

**Modification n°2**  
*DCM du 27 mai 2010*

---

**Modification n°3**  
*DCM du 09 février 2012*

---

**Modification n°4**  
*DCM du 05 juillet 2013*

### 6.2.5 - Arrêté préfectoral du 10 mai 2001

---

PREFECTURE DE L'AUBE

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE L'EQUIPEMENT DE L'AUBE

SUC/EGCA

ARRETE N° 01.1439A

**ARRETE PORTANT CLASSEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES DU DEPARTEMENT DE L'AUBE ET DETERMINANT L'ISOLEMENT ACOUSTIQUE DES BATIMENTS D'HABITATION DANS LES SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT A LEUR VOISINAGE.**

**LE PREFET DE L'AUBE  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le Code de l'Urbanisme et de l'Habitation, et notamment son article R 111.4.1,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles R 111.3.1, R 123.24, R 311.10 et suivants et R 410.13,

VU la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et notamment ses articles 13 et 14,

VU le décret n° 95-20 pris pour l'application de l'article L 111-11-1 du code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements,

VU le décret n° 95-21 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le Code de l'Urbanisme et le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit,

VU les avis des communes du département de l'Aube consultées le 26 août 1999 concernées par les secteurs affectés par le bruit,

VU la consultation des membres du comité de pilotage en date du 12 octobre 2000,

Sur proposition de M. le Directeur Départemental de l'Équipement,

## ARRETE

### **Article 1 :**

Les dispositions de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé sont applicables dans le département de l'Aube aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'article 2 du présent arrêté.

### **Article 2 :**

Les tronçons des infrastructures de transports terrestres du département de l'Aube mentionnées sont classés et les largeurs des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons sont données dans les annexes 1 à 7 au présent arrêté.

### **Article 3 :**

Pour la détermination de l'isolement acoustique minimal contre les bruits extérieurs des bâtiments d'habitation inclus dans les secteurs définis à l'article précédent, les constructeurs feront application :

- \* soit, selon la méthode forfaitaire prévue à l'article 6 de l'arrêté du 30 mai susvisé,
- \* soit, en déduisant la valeur d'isolement d'une évaluation plus précise des niveaux sonores en façade, sous leurs responsabilités, selon les modalités fixées à l'article 7 de l'arrêté susvisé.

### **Article 4 :**

Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la construction des bâtiments inclus dans les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 2 sont :

Catégorie	Niveau sonore au point de référence, en période diurne (en dB(A))	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne (en dB(A))
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

**Article 5 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aube et affiché durant 1 mois à la mairie des communes concernées.

**Article 6 :**

Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Aube, M. le Directeur Départemental de l'Équipement et Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 7 :**

Le présent arrêté ne peut être déféré qu'au Tribunal Administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter du jour où il a été notifié.

Fait à TROYES, le 17 MAI 2001

LE PREFET,



## **ANNEXES**

---

**L'arrêté préfectoral portant classement des infrastructures de transports terrestres du département de l'Aube et déterminant l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit à leur voisinage.**

### **ANNEXE 1**

Autoroutes et routes nationales du département de l'Aube

### **ANNEXE 2**

Routes départementales du département de l'Aube.

### **ANNEXE 3**

Infrastructures routières sur les communes ayant des voies communales susceptibles d'être classées

### **ANNEXE 4**

Routes nationales ou départementales classées en traversée d'agglomération et dont la voie n'est pas classée hors agglomération.

### **ANNEXE 5**

Infrastructures routières de l'agglomération troyenne.

### **ANNEXE 6**

Voies en emplacement réservé ou en projet.

### **ANNEXE 7**

Voies ferroviaires.



Direction  
Départementale  
de l'Équipement

10 Aube

SERVICE  
URBANISME ET  
CONSTRUCTION  
SUCJEG-CA

-- LOI BRUIT du 31 Décembre 1992 --

## CLASSEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

ANNEXE 1

**Autoroutes et Routes Nationales du département de l'Aube**  
janvier 2001

## Identification des voies à classer

Le document suivant donne le classement des infrastructures routières du réseau autoroutes et routes nationales du département de l'Aube.

## Hypothèses

Les données ont été fournies et validées par le comité de pilotage. Par manque de données réelles, nous avons pris les hypothèses suivantes :

- le volume de trafic 2016 calculé avec une augmentation annuelle géométrique de 2,1%,
- le profil de la voie en tissu ouvert,
- la largeur de la voie a été prise conformément au dossier ICTAL à 7m..., c'est-à-dire 2x1 voie ou à 22m. pour une autoroute 2x2 voies (2,5 de Ba d'Arrêt d'Urgence, 3,5m. par voies et 3m. de Terre Plein Central),
- la vitesse VL et PL est la vitesse réglementaire en agglomération et hors agglomération.

Pour les traversées de petites agglomérations (inférieures à 5000 habitants), le trafic sera pris constant, égal au trafic entrant. Pour les autres communes, augmentation du trafic, correspondant au trafic local, sera prise en compte de l'ordre de 0,4 véh./jour/habitant.

## Secteurs de nuisances

L'article 4 de l'arrêté du 30 mai 1996 donne, pour chacune des catégories de l'infrastructure concernée, la largeur maximale des secteurs.

Ces largeurs sont les suivantes :

- catégorie 1 300 m de part et d'autre de l'infrastructure
- catégorie 2 250 m de part et d'autre de l'infrastructure
- catégorie 3 100 m de part et d'autre de l'infrastructure
- catégorie 4 30 m de part et d'autre de l'infrastructure
- catégorie 5 10 m de part et d'autre de l'infrastructure

## Liste des communes concernées par les secteurs de nuisance

				Vulaines
Ailleville	Dosnon	Merrey-sur-Arce	St-Hilaire-sous-Romilly	
Allibaudières	Eaux-Puiseaux	Mesgrigny	St-Julien les Villas	
Arcis-sur-Aube	Eguilly-sous-bois	Mesnil-Sellières	St-Léger-près-Troyes	
Argançon	Ervy-le-Châtel	Mesnil-St-Père	St-Lyé	
Arsonval	Estissac	Messon	St-Maure	
Aubeterre	Feuges	Montaulin	St-Mesmin	
Auxon	Fontaine-les-Grés	Montgueux	St-Nicolas-la-Chapelle	
Barbery-St-Sulpice	Fontaine-Mâcon	Montiéramey	St-Parres-aux-Tertres	
Bar-sur-Aube	Fontvannes	Montier-en-l'Isle	St-Parres-les-Vaudes	
Bar-sur-Seine	Fouchères	Montigny- les-Monts	St-Phal	
Bertignolles	Fralignes	Montsuzain	St-Pouange	
Beurey	Fresnoy-le-Château	Moussey	St Rémy-sous-Barbuise	
Bligny	Herbisse	Neurville-sur-Vannes	St-Saviné	
Bossancourt	Isle-Aumont	Nogent-sur-seine	St-Thibault	
Bouilly	Jaucourt	Paisy-Cosdon	Thennelières	
Bouranton	Javernant	Pâlis	Thieffrain	
Bourguignons	La-Chapelle-St-Luc	Pars-les-Romilly	Torcy-le-grand	
Bréviandes	Laines-aux-Bois	Payns	Torcy-le-petit	
Bucy-en-Othe	La-Rivière-de-Corps	Planty	Torvilliers	
Buchères	La-Rosières-près-Troyes	Poligny	Trouans	
Celles-sur-Ource	Lavau	Polisot	Troyes	
Chamoy	La-Villeneuve-au-chêne	Polisy	Vailly	
Champignol-lez-Mondeville	Le-Chêne	Pont-St-Marie	Vallant-St-Georges	
Champ-sur-Barse	Le-Mériot	Pont-sur-Seine	Vaudes	
Chappes	Le-Mesnil-St-Georges	Proverville	Vendeuvre-sur-Barse	
Charmont-sous-Barbuise	Lirey	Prugny	Verrières	
Châtres	Longpré-le-sec	Puits-et-Nuisement	Villechétif	
Chaufour-les-Baillys	Lusigny-sur-Barse	Romilly-sur-Seine	Villemaur-sur-Vanne	
Chervey	Luyères	Rouilly-St-Loup	Villemoyenne	
Ci léry	Macey	Rumilly-les-Vaudes	Villeneuve-au-Chemin	
Coursan-en-othé	Machy	Ruvigny	Villery	
Courtenot	Magnant	Savières	Ville-sous-la-Ferté	
Courteranges	Magry-Fouchard	Souligny	Villiers- Herbisse	
Crancey	Mailly-le-Camp	St-André-les-Vergers	Villy-en-Trodes	
Creney-près-Troyes	Maison-des-Champs	St-Aubin	Virey-sous-Bar	
Crésantignes	Maizières-la-Grande-Paroisse	St-Benoist-sur-Vanne	Vitry-le-Croisé	
Dierrey-St-Julien	Marmay-sur-Seine	St-Etienne-sous-Barbuise	Vosnon	
Dolancourt	Marolles-les-Baillys	St-Germain	Voué	

**Département de l'Aube  
Autoroutes et Routes Nationales**

Infrastructure concernée	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Communes concernées par le secteur de nuisance	Catégorie réglementaire	Largeur du secteur
Autoroute A5	A5-1	échangeur de Torvilliers	département Yonne	Vulaines, Planly, St Benoist-sur-Vanne, Paisy-Cosdon, Pâlis, Villemaur-sur-Yonne, Estissac, Dierrey-St-Julien, Bucey-en Othe, Fontvannes, Messon, Macey, Prugny, Torvilliers	2	250
Autoroute A5	A5-2	échangeur de St Thibault	échangeur de Torvilliers	Torvilliers, Laines-aux-bois, St-Germain, St Pouange, St-Léger-près-Troyes, Moussey, Isle-Aumont, Buchères	3	100
Autoroute A5	A5-3	A26	échangeur de St Thibault	Buchères, St-Thibault, Verrières, Montaulin, Cléry	2	250
Autoroute A5	A5-4	échangeur de Mignant	A26	Montaulin, Cléry, Fresnoy-le-Château, Villemoyenne, Chappes, Courtenot, Chauffour-les-Baillys, Bourguignons, Poligny, Marolles-les-Baillys, Fraignes, Villy-en-Trodes, Mignant, Thieffrain	2	250
Autoroute A5	A5-5	département Haute Marne	échangeur de Mignant	Mignant, Thieffrain, Beurey, Chercy, Berthignolles, Egully-sous-bois, Longpré-le-sec, Viry-le-Croisé, Bligny, Champignol-lez-Mondeville, Ville-sous-la-Ferté	2	250

**Département de l'Aube**  
**Autoroutes et Routes Nationales**

Infrastructure concernée	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Communes concernées par le secteur de nuisance	Catégorie réglementaire	Largeur du secteur
Autoroute A26	A26-1	limite du département	échangeur de la vallée d'Aube	Villiers-Herbisse, Mailly-le-Camp, Trouans, Herbisse, Allihaudières, Douzon, Le Chêne, Torcy-le-petit, Torcy-le-Grand	2	250
Autoroute A26	A26-2	échangeur de la vallée d'Aube	échangeur de Charmont sous-Barbuise	Torcy-le-petit, Torcy-le-grand, St-Nabord, Meuil-la-Comtesse, Voué, St Rémy-sous-Barbuise, Montsuzain, Aubeterre, Charmont-sous-Barbuise	2	250
Autoroute A26	A26-3	échangeur Charmont-Barbuise	échangeur de Thennelières	Charmont-sous-Barbuise, Feuges, Vailly, Luyères, Meuil-Sellières, Crenoy-près-Troyes, Bouranton, Villechétif, Thennelières	2	250
Autoroute A26	A26-4	échangeur de Thennelières	Autoroute A5	Thennelières, Ruvigny, Rouilly-St-Loup, Montaulin, Verrières, Cléry	2	250

**Département de l'Aube**  
**Autoroutes et Routes Nationales**

Infrastructure concernée	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Communes concernées par le secteur de nuisance	Catégorie réglementaire	Largeur du secteur
RN 60	RN60-1	Troyes, place C. Perier	Place Paton	Troyes	4	30
RN 60	RN60-1b	Place Paton	LA Ste-Savine	Troyes	4	30
RN 60	RN60-2	LA Ste-Savine	avenue du général Lecterc	Ste-Savine	4	30
RN 60	RN60-3	Avenue Général Lecterc	Boulevard de l'Ouest	Ste-Savine, La Rivière-de-Corps	3	100
RN 60	RN60-4	Boulevard de l'Ouest	LA la Rivière de Corps - Z.I.	Ste-Savine, La Rivière-de-Corps	3	100
RN 60	RN60-5	LA la Rivière de corps - Z.I.	LA la Rivière de Corps - PR 5,3	Ste-Savine, La Rivière-de-Corps	3	100
RN 60	RN60-6	LA la Rivière de corps - PR 5,3	LA Estissac	La Rivière-de-corps, Torvillers, Montgueux, Meason, Macey, Bucey-en-Orthe, Fontvannes, Estissac	3	100

**Département de l'Aube  
Autoroutes et Routes Nationales**

Infrastructure concernée	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Communes concernées par le secteur de nuisance	Catégorie réglementaire	Largeur du secteur
RN 60	RN60-7	LA estissac	RD 374	Estissac, Neuville-sur-Yanne, Villemaur-sur-Yanne	3	100

**Département de l'Aube  
Autoroutes et Routes Nationales**

Infrastructure concernée	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Communes concernées par le secteur de nuisance	Catégorie réglementaire	Largeur du secteur
RN 71	RN71-1	LA Bar-sur-Seine	RD 67	Poilly, Polliot, Merry-sur-Arce, Celles-sur-Oures, Bar-sur-Seine	3	100
RN 71	RN71-2	traversée Bar-sur-Seine		Bar-sur-Seine	3	100
RN 71	RN71-3	LA Bar-sur-Seine	échangeur St Thibault	Bar-sur-Seine, Bourguignons, Viry sous-Bar, Courtenot, Fouchères, Chappes, Rumilly-les-Vaudes, Villemoyenne, Vaudes, St.Parrès-les Vaudes, Cléry, St Thibault, Verrières.	3	100
RN 71	RN71-4	échangeur St Thibault	LA Bréviandes	St Thibault, Bréviandes	2	250
RN 71	RN71-5	LA Bréviandes	rocade ouest	Bréviandes, Rosières-près-Troyes, St Julien-les-Villas	4	30
RN 71	RN71-6	rocade Ouest	rue Maurice Romagon	St Julien-les-Villas	4	30
RN 71	RN71-7	rue Maurice Romagon	rue Emile Clévy	Troyes	4	30
RN 71	RN71-8	rue Emile Clévy	boulevard Georges Pompidou	Troyes	4	30
RN 71	RN71-9	boulevard Georges Pompidou	boulevard du 14 Juillet	Troyes	3	100
RN 71	RN71-10	boulevard du 14 Juillet	boulevard V. Hugo	Troyes	3	100
RN 71	RN71-11	boulevard du 1er RAM	Place général Paton	Troyes	3	100

Département de l'Aube  
Autoroutes et Routes Nationales

Infrastructure concernée	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Communes concernées par le secteur de nuisance	Catégorie réglementaire	Largeur du secteur
RN 77	RN77-1	limite de département	RD 374	Ery-le-Châtel, Auxon, Eaux-Puisieux, Le Mesnil-St-Georges, Ysson, Villeneuve-au-Chemin, Coursan-en-otie	3	100
RN 77	RN77-2	RD 374	RD 34	Auxon, Montigny-les-Monts, Chamoy, St-Phal, Créantignes,	3	100
RN 77	RN77-3	RD 34	LA Bouilly	Créantignes, Javernant, Machy, Lirry, Villery, Bouilly	3	100
RN 77	RN77-4	LA Bouilly	LA Nord ST Germain	Bouilly, Souigny, St Pouange, Laines-aux-Bols, St-Germain	3	100
RN 77	RN77-5	LA Nord ST Germain	av des Lombards	Troyes, St-Germain, Rosières-près-Troyes, St-André-les-Vergers	4	30
RN 77	RN77-6	av. des Lombards	boulevard Georges Pompidou	Troyes, St-André-les-Vergers	3	100
RN 77	RN77-7	Rd Point François Mitterrand	rond point Wood et West	Troyes	3	100
RN 77	RN77-7b	rond point Wood et West	Avenue du 1er mai	Troyes	4	30
RN 77	RN77-8	Rd Point de l'Europe	LA Pont-Sainte-Marie	Troyes, Pont-Sic-Marie	4	30

Département de l'Aube  
Autoroutes et Routes Nationales

Infrastructure concernée	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Communes concernées par le secteur de nuisance	Catégorie réglementaire	Largeur du secteur
RN 77	RN77-8b	LA Pont-Sainte-Marie	RD 15	Feuges, Ste-Maure, Vailly, Lavau, Pont-Ste-Marie	3	100
RN 77	RN77-9	RD 15	LA Arcis-sur-Aube	Arcis-sur-Aube, Nozay-St-Etienne-sous-Barbuise, St Rémy-sous-Barbuise, Youté, Montauzin, Aubeterre, Feuges, Charmont-sous-Barbuise	3	100
RN 77	RN77-9b	LA Arcis-sur-Aube	RD 441	Arcis-sur-Aube	3	100
RN19	RN19-0	traversée de Bar sur Aube		Bar-sur-Aube	4	30
RN19	RN 19-1	Bar sur Aube	RD 396	Bar-sur-Aube, Proverville, Aillville, Montier-en-Tale, Jaucourt, Arsonval, Bossancourt, Dolancourt	3	100
RN19	RN19-2	RD396	RD443	Dolancourt, Argançon, Maison-des-Champs, Magny-Fouchard, Fuits-et-Nuisement, Vendœuvre-sur-Barse	3	100
RN19	RN19-2B	LA Vendœuvre sur Barse est	LA Vendœuvre sur Barse ouest	Vendœuvre-sur-Barse	4	30
RN19	RN19-3	RD443	RD1	Vendœuvre-sur-Barse, Champ-sur-Barse, La Villeneuve-au-chêne, Mesnil-St-Père, Montfrancay, Lusigny-sur-Barse	4	30

**Département de l'Aube  
Autoroutes et Routes Nationales**

Infrastructure concernée	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Communes concernées par le secteur de nuisance	Catégorie réglementaire	Largeur du secteur
RN19	RN19-4	RD1	RN 2019	Luisigny-sur-Barse, Montaulin, Courtranges, Rouvigny, Thennelières, St-Parrès-aux-Tertres, Troyes	3	100
RN19	RN19-4b	RN 2019	Prolongement Georges Pompidou	St-Parrès-aux-Tertres, Villechétif, Crenoy-près-Troyes	3	100
RN19	RN19-5	Prolongement Georges Pompidou	RN 77	Crenoy-près-Troyes, Lavau	2	250
RN19	RN19-6	RN 77	RN 319	La-Chapelle-St-Luc, Lavau, Barbéry-St-Sulpice, St-Maure	2	250
RN19	RN19-7	RN 319	RD 442	La-Chapelle-St-Luc, Barbéry-St-Sulpice, St-Lyé, Payns	2	250
RN19	RN19-8	RD 442	RD 373	Payns, Savières, Fontaine-les-Grès, St-Memlin, Vallant-St-Georges, Mesgrigny.	3	100
RN19	RN19-9	RD 373	RD 164	Mesgrigny, Châtres, Maizières-la-Grande-Paroisse, Romilly-sur-Seine	3	100
RN19	RN19-10	RD 164	RD 440	Romilly-sur-Seine	3	100
RN19	RN19-11	LA Romilly est	RD 374	Romilly-sur-Seine, Furs-les-Romilly, St-Etienne-sous-Romilly, Crancey, Pont-sur-Seine, Marmay-sur-Seine, St-Aubin, Fontaine-Mécon, Nogent-sur-Seine	3	100

**Département de l'Aube**  
**Autoroutes et Routes Nationales**

Infrastructure concernée	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Communes concernées par le secteur de nuisance	Catégorie réglementaire	Largeur du secteur
RN19	RN19-12	RD 374	RD 951 Sud	Nogent-sur-Seine	3	100
RN19	RN19-13	RD 951 Sud	RD 951 Nord	Le Mériot, St-Nicolas-la-Chapelle, Nogent-sur-Seine	3	100
RN19	RN19-14	RD 951 Nord	Département de la Seine et Marne	Le Mériot, St-Nicolas-la-Chapelle	3	100
RN 319	avenue Coty	rue des Nozeaux	avenue Salengro	L.A.-Chapelle-St-Luc	4	30
RN 319	avenue Salengro	avenue Coty	avenue Gal Leclerc	L.A.-Chapelle-St-Luc	4	30

**Département de l'Aube  
Autoroutes et Routes Nationales**

Infrastructure concernée	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Communes concernées par le secteur de nuisance	Catégorie réglementaire	Largeur du secteur
RN 319	avenue Gail Lactere	avenue Salengro	avenue M.Flavier Buffard	Troyes	4	30
RN 319	avenue M.Flavier Buffard	toute la rue		Troyes	4	30
RN 319	avenue Pasteur	avenue M.Flavier Buffard	boulevard Gambetta	Troyes	4	30
RN 2019	pénétrante nord	RN 19	avenue A. Sarrail	L.A.-Chapelle-St-Luc	5	10
RN 2019	avenue du 1er mai	mail des Charmilles	Rd Pt de l'Europe	TROYES	3	100
RN 2019	av. Delattre de Tassigny	Rd Pt de l'Europe	Prolongement Pompidou	TROYES	4	30
RN 2019	avenue Lt Tailinger et avenue H.Barbousse	prolongement G. Pompidou	avenue Gén. de Gaulle	St-PARRES-aux-TERTRES	3	100
RN 2019	avenue Gén. de Gaulle	avenue Lt Tailinger et avenue H.Barbousse	RN 19	St-PARRES-aux-TERTRES	3	100



**Direction  
Départementale  
de l'Équipement**  
DÉPARTEMENT DE L'AUBE - 10000 TROYES



DÉPARTEMENT DE L'AUBE - 10000 TROYES

**SERVICE  
URBANISME ET  
CONSTRUCTION  
SUC/EG-CA**

DÉPARTEMENT DE L'AUBE - 10000 TROYES

**-- LOI BRUIT du 31 Décembre 1992 --**

# **CLASSEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES**

**ANNEXE 2**

**Routes Départementales du département de l'Aube**  
janvier 2001

## Identification des voies à classer

Le document suivant donne le classement des infrastructures routières départementales du département de l'Aube devant être classées.

## Hypothèses

Par manque de données réelles, nous avons pris les hypothèses suivantes :

- le volume de trafic 2016 identique à celui de 1996.
- le profil de la voie en tissu ouvert,
- la largeur de la voie a été prise conformément au dossier ICTAL à 7m., c'est-à-dire 2x1 voie,
- la vitesse VL et PL est la vitesse réglementaire soit 90 km/h pour les VL et PL.

## Secteurs de nuisances

L'article 4 de l'arrêté du 30 mai 1996 donne, pour chacune des catégories de l'infrastructure concernée, la largeur maximale des secteurs. Ces largeurs sont les suivantes :

- catégorie 1 300 m de part et d'autre de l'infrastructure
- catégorie 2 250 m de part et d'autre de l'infrastructure
- catégorie 3 100 m de part et d'autre de l'infrastructure
- catégorie 4 30 m de part et d'autre de l'infrastructure
- catégorie 5 10 m de part et d'autre de l'infrastructure

## Liste des communes concernées par les secteurs de nuisance

Assencières	Piney
Brienne-le-Château	Pont-Ste-Marie
Crenoy-près-Troyes	Précy-St-Martin
Lesmont	Rouilly-Sacey
Mesnil-Sellières	St-Léger-sous-Brienne
Molins-sur-Aube	Troyes
Pel-et-Der	

**Routes Départementales du département de l'Aube**

Infrastructure concernée	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Communes concernées par le secteur de nuisance	Catégorie réglementaire	Largeur du secteur
RD 960	1 - Troyes - Pigny	RN 19	LA agglomération est Pigny	Troyes, Pont-Site-Maris, Creny-près-Troyes, Assendries, Mesnil-Sellères, Rouilly-Sacey, Pigny, Villechâtel	3	100
RD 960	2 - traversée de Pigny	LA agglomération est Pigny	LA agglomération ouest Pigny	Pigny	4	30
RD 960	3 - Pigny - Lesmont	LA agglomération ouest Pigny	LA agglomération est Lesmont	Pigny, Pél-et-Der, Molins-sur-Aube, Lesmont.	3	100
RD 960	4 - traversée de Lesmont	LA agglomération est Lesmont	LA agglomération ouest Lesmont	Lesmont	4	30
RD 960	5 - Lesmont - Brienne le Château	LA agglomération ouest Lesmont	LA agglomération est de Brienne le Château	Lesmont, Brienne-le-Château, St-Léger-sous-Brienne, Précigny-Saint-Martin.	3	100
RD 960	6 - traversée de Brienne le Château	LA agglomération est Brienne le Château	LA agglomération ouest Brienne le Château	Brienne-le-Château.	4	30



Direction  
Départementale  
de l'Équipement

10 Aube

SERVICE  
URBANISME ET  
CONSTRUCTION  
SUC/EG-CA

-- LOI BRUIT du 31 Décembre 1992 --

## CLASSEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

ANNEXE 3

**Infrastructures routières sur les communes ayant des voies communales  
susceptibles d'être classées : Bar-sur-Aube et Romilly-sur-Seine**  
janvier 2001

## Identification des voies à classer

Le document suivant donne le classement, en agglomération, des infrastructures routières pour les communes du département de l'Aube, ayant des voies communales susceptibles d'être classées.

Pour les autres voies classées (hors agglomération) sur le territoire de ces communes, il faut se reporter à l'annexe 1 pour les routes nationales et autoroutes, et à l'annexe 2 pour les routes départementales

## Hypothèses

Par manque de données réelles, nous avons pris les hypothèses suivantes :

- le pourcentage PL pris par défaut égal à 12 %
- le volume de trafic 2016 identique à celui de 1996,
- le profil de la voie en tissu ouvert,
- la largeur de la voie a été prise conformément au dossier ICTAL à 7m., c'est-à-dire 2x1 voie,
- la vitesse VL et PL est la vitesse réglementaire en agglomération soit 50 km/h.

## Secteurs de nuisances

L'article 4 de l'arrêté du 30 mai 1996 donne, pour chacune des catégories de l'infrastructure concernée, la largeur maximale des secteurs. Ces largeurs sont les suivantes :

- |               |  |
|---------------|--|
| - catégorie 1 | 300 m de part et d'autre de l'infrastructure |
| - catégorie 2 | 250 m de part et d'autre de l'infrastructure |
| - catégorie 3 | 100 m de part et d'autre de l'infrastructure |
| - catégorie 4 | 30 m de part et d'autre de l'infrastructure  |
| - catégorie 5 | 10 m de part et d'autre de l'infrastructure  |

## Liste des communes concernées par les secteurs de nuisances :

Bar sur Aube  
Romilly sur Seine

**communes du département de l'Aube**

**Commune de BAR sur AUBE**

Infrastructure concernée	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Communes concernées par le secteur de nuisance	Catégorie réglementaire	Largeur du secteur
rue principale	rue principale	RN 19 nord	RN19 sud	BAR/AUBE	4	30

**Commune de ROMILLY-sur-Seine**

Infrastructure concernée	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Communes concernées par le secteur de nuisance	Catégorie réglementaire	Largeur du secteur
1	rue Gambetta	avenue Brossolette	avenue de la liberté	ROMILLY	4	30



Direction  
Départementale  
de l'Équipement

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE L'AUBE

10 Aube

PRODIGES DÉPARTEMENTALES DE L'AUBE

SERVICE  
URBANISME ET  
CONSTRUCTION  
SUC/EG-CA

10000 TROYES - 10000 TROYES - 10000 TROYES

-- LOI BRUIT du 31 Décembre 1992 --

## CLASSEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

### ANNEXE 4

**Routes Nationales ou Départementales classées en traversée d'agglomération  
et dont la voie n'est pas classée hors agglomération**  
janvier 2001

## Identification des voies à classer

Le document suivant donne le classement, en **agglomération**, des infrastructures routières pour les communes du département de l'Aube ayant des voies soit nationales, soit départementales, devant être classées et dont le reste de la voie (hors agglomération) n'est pas classable.

## Hypothèses

Par manque de données réelles, nous avons pris les hypothèses suivantes :

- le pourcentage PL pris par défaut égal à 12 %
- le volume de trafic 2016 identique à celui de 1996,
- le profil de la voie en tissu ouvert,
- la largeur de la voie a été prise conformément au dossier ICTAL à 7m., c'est-à-dire 2x1 voie,
- la vitesse VL et PL est la vitesse réglementaire en agglomération soit 50 km/h.

## Secteurs de nuisances

L'article 4 de l'arrêté du 30 mai 1996 donne, pour chacune des catégories de l'infrastructure concernée, la largeur maximale des secteurs. Ces largeurs sont les suivantes :

- catégorie 1 300 m de part et d'autre de l'infrastructure
- catégorie 2 250 m de part et d'autre de l'infrastructure
- catégorie 3 100 m de part et d'autre de l'infrastructure
- catégorie 4 30 m de part et d'autre de l'infrastructure
- catégorie 5 10 m de part et d'autre de l'infrastructure

## Liste des communes concernées par les secteurs de nuisances :

Arcis-sur-Aube	Torcy le Grand
Bar-sur-Aube	Torcy le Petit
Bar-sur-Seine	
Brienne-le-Château	
Mery-sur-Seine	
Nogent-sur-Seine	
Romilly-sur-Seine	

Communes du département de l'Aube ayant des voies nationales ou départementales à classer

Commune de ROMILLY-sur-SEINE

Infrastructure concernée	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Communes concernées par le secteur de nuisance	Cat	Sect
RD 164	rue Gornet Boivin prolongée	RN 19	rue Pasteur	ROMILLY	4	30
RD 164	rue Gornet Boivin prolongée	rue Pasteur	avenue Brossolette	ROMILLY	4	30
RD 164	avenue du Général de Gaulle	rue champs Elysée	rue Gambetta	ROMILLY	4	30
RD 164	avenue du Général de Gaulle	rue champs Elysée	rue Arago	ROMILLY	4	30
RD 164	avenue Jean Jaurès	rue Gambetta	avenue Diderot	ROMILLY	4	30

Communes du département de l'Aube ayant des voies nationales ou départementales à classer

Commune de BRIENNE le CHÂTEAU

Infrastructure concernée	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Communes concernées par le secteur de nuisance	Cat	Sect
RD 396	RD 396 - Boulevard Napoléon	rue des cités Baudry	déviation r.d. 960	BRIENNE	3	100

Commune de MERY sur SEINE

Infrastructure concernée	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Communes concernées par le secteur de nuisance	Cat	Sect
RD 373	RD 373	traverse de Méry		MERY/SEINE	4	30

Communes du département de l'Aube ayant des voies nationales ou départementales à classer

Commune de NOGENT sur SEINE

Infrastructure concernée	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Communes concernées par le secteur de nuisance	Cat	Sect
RD 374	RD 374 -rue St Laurent	Halle	Hôtel de ville	NOGENT/S.	5	10
RD 919	RD 919 -rue des ponts	quai Carbonnel	rue de l'hôtel de ville	NOGENT/S.	5	10
RD 919	RD 919 -avenue Pasteur	rue A Briand	avenue Pasteur prolongée	NOGENT/S.	4	30
RD 919	RD 919 - avenue C. de Gaulle	avenue Pasteur	LA Nogent	NOGENT/S.	4	30
RD 919	RD 919 - route de Paris	Avenue Jean Casimir Perrier	LA Nogent	NOGENT/S.	4	30
RD 919	RD 919 - rue Jean Casimir Perrier	rue des Ponts	route de Paris	NOGENT/S.	4	30

Communes du département de l'Aube ayant des voies nationales ou départementales à classer

Communes d'ARCIS sur AUBE et de Torcy-le-grand

Infrastructure concernée	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Communes concernées par le secteur de nuisance	Catégorie réglementaire	Largeur du secteur
RD 441	RD 441 - rue de BRIENNE	Echangeur A26	place de la république	ARCIS/AUBE, TORCY-LE-GRAND, TORCY-LE-PETIT	4	30

Commune de BAR-sur-AUBE

Infrastructure concernée	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Communes concernées par le secteur de nuisance	Catégorie réglementaire	Largeur du secteur
RD4b	RD4b-1	RN 19 vers Troyes	RN 19 vers Chaumont	BAR/AUBE	4	30

Commune de BAR sur SEINE

Infrastructure concernée	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Communes concernées par le secteur de nuisance	Catégorie réglementaire	Largeur du secteur
RD 443	RD 443	RD 4	RN 71	BAR/SEINE	4	30



Direction  
Départementale  
de l'Équipement

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE L'AUBE

10 Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE L'AUBE

SERVICE  
URBANISME ET  
CONSTRUCTION  
SUC/EG-CA

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE L'AUBE

-- LOI BRUIT du 31 Décembre 1992 --

## CLASSEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

ANNEXE 5

**Infrastructures routières de l'agglomération troyenne**  
janvier 2001

## Identification des voies à classer

Le document suivant donne le projet de classement des infrastructures routières de la ville de Troyes et de l'agglomération de Troyenne

## Hypothèses

Les données ont été validées par le comité de pilotage. Lorsque le % PL apparaît égal à zéro, cela veut dire que cette donnée a déjà été convertie en données VL et est comptabilisée dans le Trafic Moyen Journalier Annuel (TMJA) 1996.

Par manque de données réelles, nous avons pris les hypothèses suivantes :

- le pourcentage PL à 1%,
- le volume de trafic 2016 calculé avec une augmentation annuelle géométrique de 1% dans l'hypercentre,
- le profil de la voie en tissu ouvert,
- la largeur de la voie à 7m., c'est à dire 2x1 voie,
- la vitesse VL et PL est la vitesse réglementaire en agglomération soit 50 km/h

## Secteurs de nuisances

L'article 4 de l'arrêté du 30 mai 1996 donne, pour chacune des catégories de l'infrastructure concernée, la largeur maximale des secteurs.  
Ces largeurs sont les suivantes :

- |               |  |
|---------------|--|
| - catégorie 1 | 300 m de part et d'autre de l'infrastructure |
| - catégorie 2 | 250 m de part et d'autre de l'infrastructure |
| - catégorie 3 | 100 m de part et d'autre de l'infrastructure |
| - catégorie 4 | 30 m de part et d'autre de l'infrastructure  |
| - catégorie 5 | 10 m de part et d'autre de l'infrastructure  |

## Liste des communes concernées par les secteurs de nuisance

Barberey-St-Sulpice	Saint-André-les-Vergers
Bréviandes	Saint-Julien-les-Villas
La-Chapelle-St-Luc	Saint-Parres-aux-Tertres
Les-Noës-près-Troyes	Sainte-Savine
Pont-Ste-Marie	Troyes
Rosières-près-Troyes	

Agglomération de Troyes

Nom du Tronçon	Débutant	Finissant	Communes concernées par le secteur de nuisance	Catégorie réglementaire	Largeur du secteur
pénétrante Nord (RN 2019)	circulaire	LA Troyes	BARBEREY- SAINT-SULPICE	4	30

Nom du Tronçon	Débutant	Finissant	Communes concernées par le secteur de nuisance	Catégorie réglementaire	Largeur du secteur
avenue du Gal Leclerc	LA sud	RN 71	BRÉVIANDES	4	30
RN 71 déviation Bréviandes	LA sud	rocade Ouest	BRÉVIANDES	4	30
avenue Aristide Briand	rue J. Ferry	rue Condorcet	LA CHAPELLE SAINT LUC	5	10
RN 319 - avenue Coty	rue des Nozeaux	avenue Salengro	LA CHAPELLE SAINT LUC	4	30
avenue du Gal Sarrail	Bd de l'Ouest	rue des Marais	LA CHAPELLE SAINT LUC	4	30
avenue du Gal Sarrail	rue des Marais	RN 319	LA CHAPELLE SAINT LUC	4	30
avenue du Gal Sarrail	RN 319	rue Jules Ferry	LA CHAPELLE SAINT LUC	4	30
avenue du Gal Sarrail	rue Jules Ferry	RN 2019	LA CHAPELLE SAINT LUC, ST-SAVINE	4	30
avenue Jean Jaurès	rue Teilhard de Chardin	rue des Marais	LA CHAPELLE SAINT LUC	4	30
avenue Jean Moulin	Rue Marcel Defrance	avenue Jean Jaurès	LA CHAPELLE SAINT LUC	5	10
RN 319 - avenue Salengro	avenue Coty	avenue Gal Leclerc	LA CHAPELLE SAINT LUC	4	30
boulevard de l'Ouest	rue Gal Sarrail	rue Colbert	LA CHAPELLE SAINT LUC, ST-SAVINE	4	30
boulevard de l'Ouest	Rue Colbert	avenue Coty	LA CHAPELLE SAINT LUC	4	30
RN 2019 - Pénétrante Nord	circulaire	avenue A. Sarrail	LA CHAPELLE SAINT LUC	5	10
rue Colbert	RN 319	rue Descartes	LA CHAPELLE SAINT LUC	5	10
rue Descartes	rue Colbert	rue Jean Monnet	LA CHAPELLE SAINT LUC	5	10
rue Jean Monnet	rue Descartes	avenue Président Coty	LA CHAPELLE SAINT LUC	5	10
rue Jules Ferry	chemin des Nozeaux	avenue Aristide Briand	LA CHAPELLE SAINT LUC	4	30
rue Jules Ferry	avenue Aristide Briand	rue du Gal Sarrail	LA CHAPELLE SAINT LUC	4	30
rue Teilhard de Chardin	avenue du Gal Sarrail	avenue Jean Moulin	LA CHAPELLE SAINT LUC	4	30
rue Teilhard de Chardin	avenue Jean Moulin	avenue Jean Jaurès	LA CHAPELLE SAINT LUC	4	30
rocade Ouest	LA, St-Savine	LA, St-André les Vergers	LA RIVIERE DE CORPS	3	100
avenue du Gal Sarrail	rue Lamartine	rue Pasteur	LES NOËS PRÈS TROYES, SAINT-SAVINE	4	30
rue Lamartine	rue de la République	boulevard Blanqui	LES NOËS PRÈS TROYES, SAINT-SAVINE	4	30
avenue Jean Jaurès	pont Hubert	LA Pont Sainte Marie	PONT SAINTE MARIE	5	10
RD 960 - avenue Jules Guesde	pont Hubert	rue Keller	PONT SAINTE MARIE	4	30
RD 960 - avenue Jules Guesde	rue Keller	rue Verdier	PONT SAINTE MARIE	4	30
RD 960 - avenue Jules Guesde	rue Verdier	RN 19	PONT SAINTE MARIE	5	10
rue Roger Salengro	avenue Robert Schuman	place Charles de Gaulle	PONT SAINTE MARIE	4	30
route d'Auxerre	LA Saint-Germain	LA Saint-André les Vergers	ROSÈRES PRÈS TROYES	4	30

Agglomération de Troyes

Nom du Tronçon	Débutant	Finissant	Communes concernées par le secteur de nuisance	Catégorie réglementaire	Largeur du secteur
rue Pasteur	rue Hugo	rocade Ouest	ROSIÈRES PRÈS TROYES	4	30
rue Pasteur	rocade ouest	avenue des Lombards	ROSIÈRES PRÈS TROYES	4	30
avenue du Gal Leclerc	rue J. Baillet	rue de Marot	ROSIÈRES PRÈS TROYES, SAINT JULIEN LES VILLAS	4	30
avenue d'Echenilly	route d'Auxerre	rue des Espingliers	ROSIÈRES PRÈS TROYES	4	30
avenue Ch. de Refuge	rue C. Médéric	rue Baillet	SAINT ANDRÉ LES VERGERS	4	30
avenue de l'Île Germaine	avenue Ch. de Refuge	rond point des Abbayes	SAINT ANDRÉ LES VERGERS	4	30
avenue d'Echenilly	rue des Espingliers	rue L. de Freycinet	SAINT ANDRÉ LES VERGERS	4	30
avenue d'Echenilly	rue L. de Freycinet	rond point rocade Ouest	SAINT ANDRÉ LES VERGERS	4	30
avenue d'Echenilly	rond point rocade Ouest	rue Pierre de Celles	SAINT ANDRÉ LES VERGERS	4	30
avenue des Tilleuls	rue Baillet	rond point de Saint André	SAINT ANDRÉ LES VERGERS	5	10
avenue du Président Wilson	rue Pierre de Celles	Rue des Goyettes	SAINT ANDRÉ LES VERGERS	4	30
chemin de l'Abbaye Monier La Celle	rue des Dames	rue Baillet	SAINT ANDRÉ LES VERGERS	4	30
rocade Ouest	LA Rosières près Troyes	avenue d'Echenilly	SAINT ANDRÉ LES VERGERS	3	100
rocade Ouest	avenue d'Echenilly	LA la Rivière de Corps	SAINT ANDRÉ LES VERGERS	3	100
rocade Ouest	LA la Rivière de Corps	Pont rue Paul Doumer	SAINT ANDRÉ LES VERGERS	3	100
route d'Auxerre	LA Rosières près Troyes	LA Troyes	SAINT ANDRÉ LES VERGERS	4	30
rue Baillet	avenue du P1 Wilson	rue Thiers	SAINT ANDRÉ LES VERGERS	4	30
rue Charles Moret	rue Thiers	avenue Anatole France	SAINT ANDRÉ LES VERGERS	4	30
rue de la Croix Blanche	avenue du Maréchal Leclerc	route d'Auxerre	SAINT ANDRÉ LES VERGERS	4	30
rue Jules Didier	rue Thiers	rue Jeanne d'Arc	SAINT ANDRÉ LES VERGERS	4	30
rue Médéric	toute la rue		SAINT ANDRÉ LES VERGERS	4	30
rue Thiers	toute la rue		SAINT ANDRÉ LES VERGERS	5	10
allée du Château des cours	boulevard de Dijon	rue Philippas	SAINT JULIEN LES VILLAS	4	30
allée du Château des Cours	rue Philippas	rue du Canal	SAINT JULIEN LES VILLAS	4	30
allée du Château des Cours	rue du Canal	rue Gambetta	SAINT JULIEN LES VILLAS	5	10
avenue de la Gare	boulevard de Dijon	rue des Philippas	SAINT JULIEN LES VILLAS	4	30
avenue des Sapins	rue Maurice Romagon	rue Gambetta	SAINT JULIEN LES VILLAS	5	10
boulevard de Dijon	avenue Gal Leclerc	allée du Château des Cours	SAINT JULIEN LES VILLAS	4	30
boulevard de Dijon	allée du Château des Cours	rue Marcelin Berthelot	SAINT JULIEN LES VILLAS	4	30
route de Rosières	rue Thénard	avenue de la Gare	SAINT JULIEN LES VILLAS	4	30

Nom du Tronçon	Débutant	Finissant	Communes concernées par le secteur de nuisance	Catégorie réglementaire	Largeur du secteur
rue A. Briand	toute la rue		SAINTE JULIEN LES VILLAS	4	30
rue Denton	toute la rue		SAINTE JULIEN LES VILLAS	5	10
rue des Phalipats	allée du Château des Cours	avenue de la Gare	SAINTE JULIEN LES VILLAS	4	30
rue du canal	avenue des Sapins	rue de la Coopérative	SAINTE JULIEN LES VILLAS	4	30
rue Maurice Romagnon	RN 71	rue Jules Guesdes	SAINTE JULIEN LES VILLAS	4	30
rue Maurice Romagnon	rue Jules Guesdes	avenue Michel Baroin	SAINTE JULIEN LES VILLAS	4	30
rue Terre Noire	toute la rue		SAINTE JULIEN LES VILLAS	5	10
RN 2019 - avenue du Gal de Gaulle	RN 19	avenue H. Barbusse	SAINTE PARRIS AUX TERTRES	3	100
RN 2019 - avenue H. Barbusse	rue du Gal de Gaulle	avenue Taittinger	SAINTE PARRIS AUX TERTRES	3	100
RN 2019 - avenue Lt Taittinger	Avenue de Laitre de Tassigny	avenue H. Barbusse	SAINTE PARRIS AUX TERTRES	3	100
Prolongement du bd G. Pompidou	toute la voie		SAINTE PARRIS AUX TERTRES	4	30
avenue du Gal Gallieni	av. du Gal Leclerc	rue Jules Ferry	SAINTE SAVINE	4	30
avenue du Gal Gallieni	rue Jules Ferry	rue Voltaire	SAINTE SAVINE	4	30
avenue du gal Leclerc	LA La Rivière de Corps	La Maladrère	SAINTE SAVINE	3	100
avenue du gal Leclerc	La Maladrère	roadc Ouest	SAINTE SAVINE	3	100
rue des Noës	toute la rue		SAINTE SAVINE	4	30
rue Lamartine	rue de la République	boulevard Blanqui	SAINTE SAVINE	4	30
rue Louis Blanc	rue de Charneloup	rue des Noës	SAINTE SAVINE	5	10
rue Paul Doumer	LA La Rivière de Corps	rue des Dames	SAINTE SAVINE, SAINT ANDRE LES VERGERS	4	30
rue Paul Doumer	rue des Dames	rue B. Maison	SAINTE SAVINE	5	10
Bd de l'Ouest	LA La Chappelle et Luc	rue du Gal Sarrail	SAINTE SAVINE	3	100
Bd de l'Ouest	rue du Gal Sarrail	rue du Gal Leclerc	SAINTE SAVINE	3	100
avenue Anatole France	avenue des Lombards	avenue Pierre Brossollet	TROYES, SAINT ANDRE LES VERGERS	3	100
avenue Chomédée Maison Neuve	boulevard Billotte	quai Dampierre	TROYES	4	30
avenue Chomédée Maison Neuve	boulevard Billotte	rue Sarail	TROYES	4	30
avenue de Laitre de Tassigny	avenue Taittinger	avenue du 1er Mai	TROYES	4	30
avenue des Lombards	route d'Auxerre	rue de la Mame	TROYES	4	30
avenue des Lombards	rue de la Mame	rue de Champagne	TROYES	4	30
avenue des Lombards	rue de Champagne	rue des Deux Haies	TROYES	5	10
avenue du 1er Mai	cours Jacquin	carrefour de l'Europe	TROYES	3	100

Nom du Tronçon	Débutant	Finissant	Communes concernées par le secteur de nuisance	Catégorie réglementaire	Largeur du secteur
RN 319 - avenue du Gal Leclerc	avenue R. Salengro	avenue M.Flavien Buffard	TROYES	4	30
avenue du Gal Sarail	rue des Marots	avenue du Gal Leclerc	TROYES	4	30
avenue Edouard Hériot	avenue Anatole France	rue Marcelin Berthelot	TROYES	4	30
avenue Edouard Hériot	rue Marcelin Berthelot	rue Gustave Lecheure	TROYES	4	30
avenue Edouard Hériot	rue Gustave Lecheure	rue Thiévard	TROYES	4	30
RN 319 - avenue M. Flavien Buffard	toute la rue		TROYES	4	30
RN 319 - avenue Pasteur	boulevard Gambetta	rue Mirard	TROYES	4	30
avenue Pierre Brossollette	boulevard du 14 Juillet	boulevard Georges Pempidou	TROYES	3	100
avenue Pierre Brossollette	boulevard Georges Pempidou	rue du faubourg Croncels	TROYES	4	30
avenue Robert Schuman	avenue du 1er Mai	Rue Roger Salengro	TROYES	4	30
avenue Vanier	boulevard Billote	quai Dampierre	TROYES	4	30
boulevard A. Blanqui	avenue du Gal Leclerc	rue des Marots	TROYES	4	30
boulevard A. Blanqui	rue des Marots	rue des Nees	TROYES	4	30
boulevard Carnot	avenue Pasteur	rue Voltaire	TROYES	4	30
boulevard Ch. Delétraint	BOULEVARD Victor Hugo	rue Pierre Gillon	TROYES	4	30
boulevard Danion	avenue Chomeley de Maison Neuve	rue Etienne Pedron	TROYES	4	30
boulevard du 14 Juillet	rond point Wood et West	boulevard 1er RAM	TROYES	4	30
boulevard du 1er RAM(RN 71)	boulevard Victor Hugo	boulevard du 14 Juillet	TROYES	3	100
boulevard Gambetta	avenue Pasteur	rue de Preize	TROYES	4	30
boulevard Georges Pempidou	avenue de Latre de Tassigny	rue Chaussée du Voulyé	TROYES	4	30
boulevard Georges Pempidou	rue Chaussée du Voulyé	boulevard Jules Guesdes	TROYES	4	30
boulevard Georges Pempidou	boulevard Jules Guesdes	avenue Anatole France	TROYES	4	30
boulevard Henry Barbusse	rue Kléber	mail St Dominique	TROYES	4	30
boulevard Jules Guesdes	rond point Wood et West	rue de la Visitation	TROYES	4	30
boulevard Jules Guesdes	rue de la visitation	Rue Maurice Romagon	TROYES	4	30
boulevard Victor Hugo (RN 71)	Rue Voltaire	rue Ch. Delétraint	TROYES	3	100
cours Jaquin	rue Etienne Pedron	avenue du 1er Mai	TROYES	3	30
Mail des Charmilles	avenue du 1er Mai	Mail Saint Dominique	TROYES	4	30
Mail Saint dominique	Mail des Charmilles	rond point Wood et West	TROYES	4	30
mail St Dominique	boulevard Henry Barbusse	rond point Wood et West	TROYES	4	30

Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Communes concernées par le secteur de nuisance	Catégorie réglementaire	Largeur du secteur
Place de l'Hôtel de Ville			TROYES	4	30
quai Dampierre	boulevard Gambetta	place de la Libération	TROYES	4	30
quai des Comtes de Champagne	place de la Libération	boulevard Denton	TROYES	4	30
quai Henry	rond point Wood et West	quai Dampierre	TROYES	4	30
quai La Fontaine	toute la rue		TROYES	4	30
rue Argence	rue Jaillants Deschainets	rue J. Leboezy	TROYES	5	10
rue aux moines	avenue du 1er Mai	rue Raymond Claudel	TROYES	4	30
Chaussée du Voulozy	Mail St Dominique	boulevard Pongidou	TROYES	4	30
rue Colonel Driant	boulevard Carnot	rue de la Mennaie	TROYES	4	30
rue de la Cité	quai des Comtes de Champagne	rue R. P. Lafra	TROYES	5	10
rue R. P. Lafra	rue de la Cité	rue C. Philbois	TROYES	5	10
rue de la Mission	rue Thiers	avenue Pierre Brossolette	TROYES	5	10
rue Thiers	rue de la Mission	rue Voltaire	TROYES	5	10
rue de la République	boulevard Gambetta	Place Foch	TROYES	4	30
rue de la Tour Boileau	rue Jeanne d'Arc	boulevard Victor Hugo	TROYES	5	10
rue de Turenne	boulevard du 14 Juillet	rue Viardin	TROYES	4	30
rue des Bas Trévois	boulevard du 14 Juillet	bd Jules Guesdes	TROYES	5	10
rue des Guyettes	rue Jeanne d'Arc	boulevard Ch. Delestraint	TROYES, SAINT ANDRE LES VERGERS	5	10
rue des Marois	avenue du Gal Sarrail	boulevard Blanqui	TROYES, LES NOËS PRES TROYES	4	30
rue du faubourg Croncels	avenue Pierre Brossolette	boulevard de Dijon	TROYES	4	30
rue du Gal de Gaulle	rue Jaillants Deschainets	rue de la République	TROYES	4	30
rue E. Pedron	rue Condorcet	rue François Serqueil	TROYES	4	30
rue E. Pedron	rue François Serqueil	bd Danton	TROYES	4	30
rue Emile Zola	place Jean Jaurès	rue Raymond Poincaré	TROYES	4	30
rue Emile Zola	rue Raymond Poincaré	place de la Libération	TROYES	5	10
rue Girardon	toute la rue		TROYES	5	10
rue Hermequin	toute la rue		TROYES	5	10
rue J. Leboezy	rue Argence	Rue de la République	TROYES	5	10
rue Jean Berthelin	avenue Anatole France	rue Marcelin Berthelot	TROYES	4	30
rue Jean Berthelin	rue Marcelin Berthelot	rue Gustave Lebeuvre	TROYES	5	10

Nom du Tronçon	Débutant	Finissant	Communes concernées par le secteur de nuisance	Catégorie réglementaire	Largeur du secteur
rue Jeanne d'Arc	avenue du président Wilson	boulevard Victor Hugo	TROYES	4	30
rue Marcelin Berthelot	rue des Lombards	boulevard de Dijon	TROYES	5	10
rue Pierre Gillon	boulevard Ch. Delestraint	avenue Anatole France	TROYES	4	30
rue Pierre Mizard	rue des Marais	avenue Pasteur	TROYES	5	10
rue Raymond Poincaré	place Foch	boulevard du 14 Juillet	TROYES	4	30
rue Thénard	boulevard de Dijon	rue Pasteur	TROYES, SAINT JULIEN LES VILLAS	5	10
rue Voilaire	avenue du Gal Gallizini	boulevard Carnot	TROYES	4	30
rue Chalmel	rue des Nôts	rue Voilaire	TROYES	4	30
rue Maurice Romagon	RN 71	rue Jules Guesdes	TROYES	4	30
rue Maurice Romagon	rue Jules Guesdes	avenue Michel Baroin	TROYES	4	30
rue des Nôts	toute la rue		TROYES	4	30
route d'Auxerre	rue Ph. Lebon	av. des Lombards	TROYES	4	30



Direction  
Départementale  
de l'Équipement

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE L'AUBE

**10** Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE L'AUBE

SERVICE  
URBANISME ET  
CONSTRUCTION  
SUC/EG-CA

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE L'AUBE

-- LOI BRUIT du 31 Décembre 1992 --

## CLASSEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

ANNEXE 6

**Voies en emplacements réservés ou en projet.**  
janvier 2001

### **Identification des voies à classer**

Le document suivant donne le projet de classement des voies en emplacement réservés ou en projet du département de l'Aube

### **Hypothèses**

Les données ont été validées par le groupe de pilotage.

### **Secteurs de nuisances**

L'article 4 de l'arrêté du 30 mai 1996 donne, pour chacune des catégories de l'infrastructure concernée, la largeur maximale des secteurs.

Ces largeurs sont les suivantes :

- |               |  |
|---------------|--|
| - catégorie 1 | 300 m de part et d'autre de l'infrastructure |
| - catégorie 2 | 250 m de part et d'autre de l'infrastructure |
| - catégorie 3 | 100 m de part et d'autre de l'infrastructure |
| - catégorie 4 | 30 m de part et d'autre de l'infrastructure  |
| - catégorie 5 | 10 m de part et d'autre de l'infrastructure  |

### **Liste des communes concernées par les secteurs de nuisance**

Bar-sur-Aube  
La-Chapelle-St-Luc  
Sainte-Savine  
Torvilliers  
Troyes

voies en projet ou en emplacements réservés département de l'Aube

**Déviations Bar/Aube**

Voies en emplacement réservés

Infrastructure concernée	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Communes concernées par le secteur de nuisance	Cat	Sect
déviations de Bar/Aube	déviations de Bar/Aube	toutes la déviation		Bar/Aube	4	30

**Ville de Troyes**

Voies en emplacement réservés

Infrastructure concernée	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Communes concernées par le secteur de nuisance	Cat	Sect
liaison A5 ouest - rocade ouest	liaison A5 ouest - rocade ouest	RN 60	Rond point "le Clos du Hamolet"	Torvillers, Ste-Savine, La Chapelle-St-Luc	2	250
liaison A5 ouest - rocade ouest	liaison A5 ouest - rocade ouest	Rond point "le Clos du Hamolet"	Rocade Ouest Nord	Torvillers, Ste-Savine, La Chapelle-St-Luc	2	250
liaison A5 ouest - rocade ouest	liaison A5 ouest - rocade ouest	Rocade Ouest Sud	Rond point "le Clos du Hamolet"	Torvillers, Ste-Savine, La Chapelle-St-Luc	2	250

Voies en projet DUP

Infrastructure concernée	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Communes concernées par le secteur de nuisance	Cat	Sect
Boulevard des Viennes	Boulevard des Viennes	rocade ouest	rue Notre Dame des Prés	Troyes	4	30
Boulevard des Viennes	Boulevard des Viennes	rue Notre Dames des Prés	Av. du Président Wilson	Troyes	4	30
Boulevard des Viennes	Boulevard des Viennes	Av. du Président Wilson	Boulevard du 1er RAM	Troyes	3	100



**Direction  
Départementale  
de l'Équipement**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE L'AUBE

**10 Aube**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE L'AUBE

**SERVICE  
URBANISME ET  
CONSTRUCTION  
SUC/JEG-CA**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE L'AUBE

**-- LOI BRUIT du 31 Décembre 1992 --**

## **CLASSEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES**

**ANNEXE 7**

**Voies ferroviaires.**  
janvier 2001

### **Identification des voies à classer**

Le document suivant donne le projet de classement des voies SNCF du département de l'Aube

### **Hypothèses**

Le classement a été proposé par la SNCF

### **Secteurs de nuisances**

L'article 4 de l'arrêté du 30 mai 1996 donne, pour chacune des catégories de l'infrastructure concernée, la largeur maximale des secteurs.  
Ces largeurs sont les suivantes :

- catégorie 1	300 m de part et d'autre de l'infrastructure
- catégorie 2	250 m de part et d'autre de l'infrastructure
- catégorie 3	100 m de part et d'autre de l'infrastructure
- catégorie 4	30 m de part et d'autre de l'infrastructure
- catégorie 5	10 m de part et d'autre de l'infrastructure

## Liste des communes concernées par ce classement

Ailleville	Maizieres-la-grande-Paroisse
Arsonval	Marnay-sur-Seine
Baroville	Mesgrigny
Barbèrey-St-Sulpice	Montaulin
Bar-sur-Aube	Montieramey
Bayel	Montier-en-l'isle
Bossancourt	Nogent-sur-Seine
Breil-sur-Barse	Payns
Bréviandes	Pont-sur-Seine
Champs-sur-Barse	Romilly
Chatres	Rouilly-St-Loup
Couteranges	Saint-Hilaire-sur-Romilly
Crancey	Saint-Mesmin
Dolancourt	Saint-Lye
Fontaine	Savières
Jaucourt	St-André-les-Vergers
Jessains	St-Julien-les-Villas
La Chapelle-St-Luc	Troyes
La Villeneuve-au-chêne	Vallant-St-Georges
Le Meriot	Vauchonvilliers
Longchamp-sur-Aujon	Vendeuvre-sur-Barse
Lusigny-sur-Barse	Ville-sous-la-ferté
Magny-Fourchard	

Voies ferroviaires du département de l'Aube

Infrastructure concernée	Débutant	Finissant	Communes concernées par le secteur de nuisance	catégorie réglementaire	Largeur du secteur
Paris - est / Mulhouse - ville	PK 105,808	PK 236,319	toutes les communes citées dans la liste précédente	1	300